

# Lettre aux élus

N° 47 - JANVIER 2018



## Besoin d'aide ? L'appel à projets de la Mer

Le littoral et les activités liées à la mer ont leur propre fond européen de soutien financier, le DLAL FEAMP\*. Un appel à projets pour le littoral du Calvados et de la Manche va apporter 1,4 millions d'euros pour développer de nouvelles activités jusqu'en 2020.

### Pour qui ?

Collectivités, établissements publics, professionnels de la pêche, de la conchyliculture, entreprises, associations...

### Pour quels projets ?

Le dispositif est une opportunité pour accompagner les projets liés au littoral qu'ils soient du domaine de la pêche, des cultures marines, de celui du tourisme, de la formation, de la culture ou de la protection de l'environnement. Ils doivent s'inscrire dans un des cinq thèmes d'action suivants :

- Investir pour les productions marines et aquacoles
- Valoriser les produits de la mer et aquacoles et leur qualité
- Disposer d'une offre de découverte des mondes littoraux de qualité
- Acquérir des connaissances pour mener à une meilleure gestion des filières
- Améliorer la compétitivité et l'intégration des filières pêche et aquacole.

### L'association Hisseo La Normandie accompagne le montage des projets jusqu'à leur réalisation

L'association créée en 2010 sous le nom « Mer et Terroir du Cotentin et du Bessin », par le Comité Régional des Pêches et des

Elevages Marins et par le Comité Régional de la Conchyliculture a pour mission d'animer le groupe d'acteurs locaux (le GALPA\*) en charge de ce programme et gérer les dossier de demandes.

### Comment proposer un projet, déposer un dossier ?

1. Prenez contact avec Hisseo La Normandie. Un avis d'opportunité vous sera donné par le Comité de Sélection. L'association pourra également vous aider dans la recherche de co-financement.
2. Si avis favorable, vous pouvez déposer un dossier.
3. Un fois le dossier complet, il est représenté en Comité de sélection qui décidera de l'octroi de la subvention.

\* DLAL FEAMP signifie Développement Local par les Acteurs Locaux, du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

\* GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture.



Pour en savoir + : Lucie PAGHENT  
Coordinatrice Hisseo la Normandie -  
07 86 15 64 04 - lp@hisseo-la-normandie.fr  
www.hisseo-la-normandie.fr

Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 1770 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Jean MORIN.

Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédit photo : © G. Hedouin (Pnr MCB); OT Isigny Omaha; Mairie de Trévières.

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Par l'imprimerie Handi Prest - Guesnain (59).

Chers élus, chers collègues,

Je mesure aujourd'hui à quel point le nouveau paysage territorial, les modifications engendrées par les compétences attribuées aux EPCI obligent le Parc à s'adapter plus que jamais à renforcer ses services près des collectivités locales en restant un acteur innovant, force de proposition et de concertation, investi dans l'ensemble des thématiques propres à ces marais, leur devenir, l'agriculture qui les fait vivre, la politique de l'eau, l'économie, l'attractivité, le tourisme ou l'aménagement du territoire.

Associer tradition et modernité, habitat rural et performance énergétique, développement de filière et transmission des savoir-faire, tels sont les challenges portés par le Parc à l'image du dispositif « Enerterre » qui aujourd'hui prend son envol.

En ce début d'année 2018, je souhaite réaffirmer la nécessité d'agir ensemble avec la même détermination, élus, habitants et agents du Parc, en nous appropriant ces terres avec passion. Merci de votre investissement sans faille.

C'est en ces termes que je souhaite orienter mon mandat de Président du Parc et vous adresse ainsi qu'à vos proches tous mes vœux de santé, de bonheur, souhaitant que cette année soit belle et, espérons-le, porteuse de croissance et de progrès afin que nous puissions continuer d'agir pour le bien vivre sur notre Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Bien à vous,

Jean Morin,  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr



## Que fait le Parc ?

### Des financements incitatifs pour des projets d'économie d'énergie

Pour ses projets liés à la transition énergétique le Parc était lauréat en 2015 de l'appel à projet «**Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**» (TEPCV).

Une convention a été signée dans ce cadre en décembre 2016 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, puis deux avenants en février et mai 2017. Au travers de ces conventions,

**des aides à hauteur de 80 % sont apportées pour divers projets initiés par le Parc** (dispositif Enerterre, expérimentation sur l'utilisation de la terre en mélange avec des végétaux pour la construction et la rénovation, création d'une exposition sur le changement climatique, organisation de chantiers de jeunes sur le développement durable, sensibilisation des scolaires,...) **et pour les communes** (rénovation d'éclairage public, acquisition de véhicules électriques, installation d'une toiture solaire photovoltaïque, création de chemins cyclables,...). Le montant total de ces projets est de 1,7 millions d'euros. Ces actions liées à la transition énergétique vont générer de l'activité pour les entreprises locales, de l'attractivité et des économies budgétaires pour les collectivités.

Ces aides sont complétées par un dispositif de **collecte des Certificats d'Économie d'Énergie bonifiés** (CEE) concernant des travaux de rénovation thermique et de rénovation d'éclairage public des communes, dont 40 vont bénéficier d'une prime de 77% du montant HT des travaux éligibles aux CEE. Le montant total alloué à ce dispositif est de 1,3 millions d'euros.



**Pour en savoir + :** Denis LETAN - Chargé de mission transition énergétique.  
02 33 71 62 42 - [dletan@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:dletan@parc-cotentin-bessin.fr)

## D'autres l'ont fait !

**L'auto-partage en zone rurale c'est possible, la commune de Trévières va l'expérimenter.**

Pour Mireille Dufour, maire de la commune, « Quand la proposition du Parc de bénéficier des aides TEPCV s'est présentée, nous avons pensé à notre projet de partage de véhicule. Les objectifs étant de créer du lien social, de montrer qu'en milieu rural les communes peuvent offrir de nouveaux services. Il s'agit par exemple, de permettre à un jeune de disposer d'un véhicule pour un prix modique, pour se rendre à un stage, un entretien d'embauche, honorer un premier emploi, de permettre aux habitants du territoire de disposer d'un véhicule de façon ponctuelle pour des déplacements courts mais aussi faire découvrir la voiture électrique et inciter les habitants à plutôt choisir un véhicule électrique afin de protéger l'environnement et limiter les gaz à effets de serre.

La voiture, un modèle ZOE, nous a été livrée en octobre 2017. La plateforme du système de réservation est en cours d'installation. L'achat de la voiture, l'installation du système d'auto-partage, de la borne électrique et la publicité s'élèvent à un total de 30 815€ HT pour 30 000 HT pris en charge par TEPCV. Le coût de fonctionnement sera ensuite de 126 TTC par mois d'abonnement à la plateforme plus l'assurance et l'entretien régulier.

Côté usager, il suffira de se connecter au site « Clem.mobi » et sélectionner Trévières. Il faudra créer un compte, scanner son permis de conduire. Lorsque le compte sera créé, il donnera accès à un calendrier de réservation. Le paiement sera possible par carte bancaire ou virement SEPA en déposant une caution. Nous aurons un règlement de location expliquant les droits et devoirs de l'emprunteur, par exemple, remettre la voiture en charge au retour, examiner la voiture avant la prise en charge.

L'abonnement coûtera 4 €/mois pour les mois pendant lesquels nous réserverons la voiture puis 6 € pour une 1/2 journée et 10 € pour une journée.

La mise en service est pour fin janvier 2018, nous pourrons alors partager notre expérience. »



**Pour en savoir + :** Denis LETAN - Chargé de mission transition énergétique. 02 33 71 62 42 - [dletan@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:dletan@parc-cotentin-bessin.fr)

## Décisions d'élus

### Elections du comité syndical et du bureau du 11 décembre 2017

- Lors du comité syndical, Monsieur Jean Morin a été élu pour siéger au bureau dans le collège des départements. Il a ensuite été élu par les membres du bureau, Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional.

## Publication « Où voir les marais ? »



Le Parc vient d'éditer dans sa collection Découverte : « Où voir les marais ? ». 36 pages donnant des idées de promenades, randonnées, points de vue et circuits routiers au fil des vallées de l'Aure, de la Vire et de l'Elle, de l'Ay, de la Sèves et de la Taute, de la Douve et des marais littoraux de la côte Est.

Disponible dans les offices de Tourisme, à la Maison du Parc et en téléchargement sur [www.parc-cotentin-bessin.fr/rubrique Téléchargements/tourisme](http://www.parc-cotentin-bessin.fr/rubrique/Téléchargements/tourisme).

